



2025/86 / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR – MÉDIATHÈQUE LA PAGE EN COURS

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023, portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment l'alinéa 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la maintenance du photocopieur installé à la médiathèque ;

Considérant la proposition présentée par la société BIOS, dont le siège social est fixé ZI de Bellevue, 6 avenue de l'Hippodrome 22200 SAINT-AGATHON ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de maintenance susmentionné avec la société BIOS à compter du 11 juillet 2025, pour une durée de 5 ans. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder six ans.

Article 2 : DE DIRE que prix de revient à la copie est fixée à 0.0042€ HT en monochrome, à 0.042€ HT en couleur.

Article 3 : DE DIRE que toutes les conditions sont fixées dans le contrat annexé ;

Article 4 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et la comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : 16/09/2025

L'accusé de réception le : 16/09/2025

La publicité sur le site internet, à compter du : **17 SEP. 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de
deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

**Fait à Bégard, le 16 septembre
2025**

Le Maire,

Vincent CLECH

